



institutlescentarpents

esatjeanpinaud



Promesse de versement au bénéfice de l'ESAT Jean PINAUD

Base de calcul : salaires de l'année 2019

Nous vous remercions de bien vouloir retourner ce document complété avant le 26 février 2016 à :

ESAT JEAN PINAUD
450 rue des Jonquilles – 45770 SARAN
esatpinaud@centarpents.fr

1. Entreprise

Nom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Personne à contacter pour le suivi du dossier de la taxe d'apprentissage :
Mme M. Prénom : NOM :
Fonction :
Tél : Courriel :

2. Versement

L'ESAT est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage.

Montant de la promesse du versement : €
Précisez éventuellement le nom de la formation ou du département que vous souhaitez soutenir :

Modalités du versement

Nom de l'organisme collecteur (OCTA) :
Adresse :
Code postal : Ville :

Vous devez impérativement reporter sur le bordereau de votre organisme collecteur le nom de l'ESAT et le montant à verser.

Date : Cachet de l'entreprise

